



Situation après mariage civil en France.

Par **Chouchita**, le **21/09/2016** à **17:40**

Bonjour, je suis marocaine et je réside au Maroc. je souhaiterai me marier avec mon fiancé qui est français et qui réside actuellement en France. Nous comptons conclure notre mariage civil en France en mois d'Octobre prochain, à noter que j'ai un visa court séjours valable encore jusqu'au Février 2017. Quelle sera ma situation vis-à-vis de l'État Français après le mariage? Somme nous obligés de faire une vie commune durant six mois en France? car mon future mari a une proposition de travail à l'étranger au plus-tard la fin d'année? Aussi, je ne veux absolument pas être en situation irrégulière vis-à-vis de la France ni vis-à-vis à mon pays d'origine le Maroc; d'autant plus que j'ai une situation professionnelle très stable. je vous remercie de m'éclaircir au maximum.

Par **morobar**, le **21/09/2016** à **19:50**

Bonsoir, Mariée ou pas, vous serez en situation irrégulière à compter de février 2017, si vous restez en France.